

# L'AI et le CHUV en passe de signer un partenariat

**Les bénéficiaires de l'AI souffrant du dos seront pris en charge pour une rééducation globale**

«J'en ai plein le dos!» L'expression populaire démontre à quel point les tensions peuvent venir s'accumuler à cet endroit de notre anatomie. Outre le stress, c'est aussi les années qui pèsent dans la balance. «La hernie discale et l'arthrose sont des évolutions normales du squelette, qui est vieux déjà à 30 ans, explique le Dr Pierre de Goumoëns, spécialiste des troubles musculo-squelettiques au CHUV. Mais cela est accéléré à cause de notre mode de vie.» Résultat: des douleurs peuvent s'installer, qui, au-delà de trois mois, sont considérées comme chroniques. Pierre de Goumoëns avertit: «Avec le temps qui passe, la douleur s'inscrit dans le cerveau. Installée, elle devient une souffrance, soit une forme de torture.»

Pour ces malades, l'Office vaudois d'assurance invalidité (OAI) et le CHUV sont sur le point de signer une alliance thérapeutique d'un genre nouveau. L'idée: une prise en charge globale - du physiothérapeute au coach sportif - pour installer dans la durée les mécanismes de changement qui permettront la guérison.

Depuis la 5e révision de l'AI déjà, l'OAI intervient de manière précoce quand les absences se répètent et que les douleurs risquent d'entraîner une incapacité de travail. «Nous conseillons les entreprises pour savoir s'il y a lieu d'ouvrir un dossier d'invalidité pour l'employé atteint. Si tel est le cas, après un premier traitement, en principe pris en charge par l'assurance-maladie de base, nous souhaitons embrayer avec cette prise en charge globale, explique Christiane Rossier Delaloye, cheffe du Service des mesures de réinsertion et d'intervention précoce à l'OAI. L'ambition est de jeter des ponts entre les différents

spécialistes. Et de faire tomber des barrières, notamment culturelles, qui font que certains se pensent «foutus».»

«Avec le temps qui passe, la douleur s'inscrit dans le cerveau. Installée, elle devient une souffrance, soit une forme de torture»

**Dr Pierre de Goumoëns,**  
spécialiste des troubles  
musculo-squelettiques au CHUV

Une démarche en adéquation avec la philosophie introduite par la 5e révision de l'AI, qui se veut dorénavant assurance de réinsertion plutôt que de rente.

De nombreuses personnes sont concernées: du soudeur à l'employé de bureau positionnant mal son bras pour manier sa souris d'ordinateur en passant par le jardinier, tous sont susceptibles de souffrir de lombalgies.

**Stéphanie Arboit**

## Quelques chiffres

**10 milliards** Le coût des lombalgies de toute la population suisse en 2005.

**21 093** Le nombre total de rentiers AI dans le canton de Vaud en décembre 2011.

**17 977** Le nombre de nouvelles demandes AI déposées en 2011 dans le canton. Sont compris dans ce chiffre les enfants mineurs.

**279 000** Le nombre total de rentiers AI en Suisse en 2011.

**4,85%** de la population active vaudoise était au bénéfice d'une rente AI (statistiques 2009).